

Mairie - 5, rue de Brissac

56540 KERNASCLÉDEN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

L'an deux mille onze

et le 30 septembre à 20 heures, 30

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de Jean-Jacques TROMILIN, Maire

Date de la convocation  
22/09/2011

Date d'affichage  
29/09/2011

Objet de la délibération  
Nature et Patrimoine en  
Centre Bretagne (NPCB) .  
motion de soutien

Présents : Jean-Jacques TROMILIN, Odile CARARIC, Paul SYLVESTRE, Didier BELLEC, Hubert LE GOFF, Pascal PETIT, Jean-Marie QUÉMENER  
Dominique SIVY

Absents : Michèle LEMAIRE (pouvoir à Jean-Jacques TROMILIN)  
Raymond DARCEL (pouvoir à Odile CARARIC)  
Sonia CHIRON-AUGUSTIN (pouvoir à Paul SYLVESTRE)

Secrétaire(s) de séance : Hubert LE GOFF

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée, de la demande de motion émise par l'Association "Nature et Patrimoine en Centre Bretagne" relative au rachat effectué par la Société Cointo-Pigeon, de la carrière Jean-Paul Rouzic, le 2 novembre 2010, au lieu-dit Guernambigot à Le Saint et dont l'association s'oppose à l'extension de celle-ci au-delà des 4 000 tonnes autorisées actuellement.

La société Cointo-Pigeon prévoit de passer l'exploitation de la carrière de 4 000 à 100 000 tonnes de granulats par an.

Cette motion est motivée par les différentes nuisances engendrées au niveau sonore et environnemental aussi bien pour les riverains, les habitants de la région et les touristes que provoquerait cette extension.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de soutenir la démarche de l'Association NPCB en s'opposant formellement à l'extension de la carrière située à Guernambigot à Le Saint.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture  
le 06 OCT. 2011

et publication ou notification  
du 06 OCT. 2011

Le Maire,  
  
Jean-Jacques TROMILIN  
Signature et cachet

SOUS-PRÉFECTURE  
06 OCT. 2011  
56 PONTIVY